

Séance du 17 Novembre 1943

L'an mil neuf cent quarante-trois et le dix-sept novembre à seize heures, le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. Roger de Lassus, Maire.

Étaient présents : Mr. Mr. Bouche, Marregot, adjoint, Mme Salles, Mr. Mr. Dorbessan, Giraudon, Beyret, Blanchard, Inard, Vallet, Guyssignac, Latrèze, Castel.

Excusés : Mr. Birabene

Absents : Mr. Mr. Seillan, Labayle, Lycenne, Bondoumet (P.G.)

Ordre du jour :

- 1° Réajustement des traitements du personnel communal,
- 2° Budget primitif 1944,
- 3° Droits de place 1944,
- 4° Demande de location ou vente de l'immeuble communal de Magères adressée par Mr. Manuel Castel, négociant E.V.
- 5° Renouvellement du contrat de l'eau,
- 6° Questions diverses.
- 7° Demandes d'assistance.

Avant la lecture du budget primitif 1944, Mr. le Maire rappelle à ses collègues qu'à la séance du 17 septembre 1943, il avait été décidé que la question du réajustement des traitements du personnel communal serait définitivement réglée au moment du vote du dit budget.

Il propose au Conseil Municipal les barèmes suivants.

Mr. Dasque Félix Secrétaire de Maire	2250*	mensuel
Mr. Philipet Pierre journalier	50*	par jour
Mme Vansteene André	45*	ls
Mme Latour Yronne	36*	ls
Mr. Delmas Eugène	50*	ls

Traitement du personnel communal

M. Chêze Jean	journalier C.A.	50*	par jour
M. Gresaille Leon	appariteur	1250*	mensuel
M. Grémosa Raphael	Sonnerie de cloches	600*	annuel
M. Lassore Joseph	Agent police auxiliaire	32*	par marché
M. Cronjet Léopold	Garde champêtre	1250*	mensuel
M. Langein Jean Marie	Cantonnier	900*	mensuel
M. Laguillardie C.	Vétérinaire sanitaire	800*	mensuel
M. Morel Isidore	garde au cimetière	3000*	annuel
M. Latomis P.	Horloge	600*	annuel
Mme Cérege Victorine	Balayage aux écluses	400*	mensuel
Mme Gache Louise	femme service aux écluses	600*	mensuel
Mme Débat	posteaux & pâches	600*	annuel

Cette nouvelle échelle des salaires est adoptée à l'unanimité des membres présents, en attendant l'application de la loi du 9 Septembre 1943 relative à l'organisation des cadres des services publics et des établissements de la commune.

Budget primitif de 1944 adopté par le Conseil Municipal

Recettes ordinaires

1. 5 cent. sur la mobilier et fourrière	1374
2. 8 centimes sur la patente	1658
3. 6,4 pour entretien des chemins vicinaux	3085
4. 31,9 pour traitement du garde-champêtre	15000
5. 103,8 pour assistance	50000
6. 172,4 pour insuffisance de revenus ordinaires	82993
7. taxe vicinale en argent et en nature	35659
8. Taxe sur les chiens	12000
9. taxe sur les spectacles de nuit (établissements)	6500
10. taxe sur la publicité radiophonique	3500
11. taxe sur les licences à charge des commerçants & bouchers	29066
12. droits d'expédition des actes de l'état civil	1500
13. droits de place dans les halles, marchés, foires, etc	40000
14. produit des concessions	3000
15. droits de carreau provisoire	800
16. eau	62000
17. produit des rentes sur l'état (sans affectation)	118
18. occupation du domaine public	550
19. participation de l'état aux services d'intérêt général	89260
20. allocation de la Caisse de Gourdon plus sapeurs pompiers	60
21. taxe à la production	6000
22. contribution des communes pour la cantine rurale	1000

à reporter

H44521

	Report	283
23 Subvention pour le service de la carte d'identité	444521	
24 Subvention pour titres d'alimentation	1000	
	8240	

Total aux 28. la section. ordinaire

453761

Section extraordinaire

1.	7, ³	pour remboursement de l'emprunt de 50000*	3478
2.	31 ²	3 3 200000*	15100
3.	14	3 3 100000*	6765
4.	12, ⁴	3 3 100000*	5964
5.	H, ⁶	3 3 37500*	2233
6.	2, ⁷	3 3 28600*	1308
7.	H, ⁸	3 3 17800*	2298
8.	9, ⁶	3 3 90000*	4618
9.	H, ⁹	3 3 50000*	2051
10.	8, ¹	3 3 30000*	3905
11.	H, ⁹	3 3 39000*	2357
12.	7, ⁵	3 3 56000*	3684
13.	24, ⁸	3 3 185000*	11971
14.	10, ⁹	3 3 85000*	5241
15.	10, ²	3 3 75560*	4889
16.	6, ⁷	3 3 49910*	3230
17.	166 centimes	3 3 1235059*	79917
18.	29, ¹	3 3 217000*	14041
19.	21, ⁶	3 3 151000*	10418
20.	Bonification de l'emprunt de	28600*	394
21.		3 3 90000*	1438

Total de la section extraordinaire

185239

Récapitulation des recettes :

Section ordinaire 453761

Section extraordinaire 185239

Total 639000

Titre II Dépenses

Section ordinaire

1	(Fraitements des employés communauté Secrétaire générale & Objets de service administratif)	69420
2	Allocations familiales	5000
3	Assurances sociales	19000

4.	Cont ^{re} au fond national de compensation des allocations familiers	5 000
5.	Salaire du personnel des cartes d'alimentation	3 4800
6.	Salaire du tambour afficheur, appartenant	15 000
7.	Salaire du sonneur de cloches	600
8.	1/10 ^e facultatif du traitement du receveur municipal	600
9.	Frais de bureau de la mairie	1 000
10.	Imprimés administratifs	400
11.	Frais de timbre et d'enregistrement	1 000
12.	Frais de perception des taxes et impôts	3 000
13.	Matrices, rôles et accastillages et taxes communales	11 000
14.	Abonnement à diverses publications	400
15.	Abonnement au téléphone	5 000
16.	Épraitement des agents de police auxiliaire	1 430
17.	Épraitement du gard. champêtre	15 000
18.	Dépenses de la Cie des sapeurs-pompiers	10 000
19.	Contingent du fond du service dép. de défense et l'incendie	605
20.	Personnel d'inspection des boucheries et abattoirs	9 600
21.	Indemnités aux Médecins de l'Etat Civil	600
22.	Contingent des dépenses de protection de la santé publique	2 600
23.	Participation au fonctionnement des dispensaires	2 500
24.	Salaire du personneloyer de la commune	10 800
25.	Entretien des rues, places, squares, etc	3 000
26.	Entretien des bouches et ouvertures	2 1500
27.	Éclairage des rues et bâtiments communaux	7 000
28.	Redevance pour éclairage de l'arcane et la gare	100
29.	Entretien des chemins vicinaux	3 7364
30.	Frais généraux (confection des rôles, matrices, etc)	540
31.	Dépenses diverses de la vicinalité	840
32.	Épraitement et honoraires de l'architecte	3 000
33.	Impôts et contributions	9 000
34.	Assurances des bâtiments et propriétés	4 000
35.	Entretien des bâtiments	6 000
36.	Remontage des horloges et entretien	600
37.	Gardiennage du cimetière	3 000
38.	Dépenses du service des eaux. Redevance salab. Huile-F.M.	40 000
39.	Port du régisseur de l'eau et les accidents de concours d'eau	8 000
40.	Redevance pour prise d'eau à la Noë	410
41.	Indemnités pour cours de bordure et couture	500
42.	Indemnités pour études surveillées	3 900
43.	Salaire du personnel de service à l'école Maternelle	7 200
44.	Salaire de la balayeur des classes	4 800
45.	Indemnités de logements aux institutives et institutrices	3 000
46.	Chaufrage des classes	1 000

47.	Location local pour cantine scolaire	3000
48.	Fraux & achats divers	8000
49.	Contingents des dépenses d'assistance	50000
50.	Primes à la natalité	500
51.	Subventions aux sociétés locales	2800
52.	Subventions aux associations sportives	3300
53.	Abonnement à la Société des Auteurs & compositeurs	310
54.	Contribution aux dépenses du syndicat des communes	100
55.	Indemnité pour distribution de télégrammes	600
56.	Emploi de subr. pour frais d'établiss. des cartes d'identité	1000
57.	Dépenses imprévues	942

Total de la section ordinaire ... 453.761

Section extraordinaire

1.	24 ^e annuité de l'emprunt de 50000 ^t pl. achat de pompe	3478
2.	20 ^e 3 200000 ^t pl. route boulevard	15100
3.	15 ^e 1 100000 ^t pl. boulevard cimetière	6765
4.	18 ^e 4 100000 ^t pl. clocher & église	5964
5.	12 ^e 2 37500 ^t pl. agrand. école	2232
6.	12 ^e 2 128800 ^t pl. réparat. clocher	1702
7.	12 ^e 1 37800 ^t pour achat matinal	2298
8.	11 ^e 1 90000 ^t pl. route route & promenades	6056
9.	9 ^e 1 50000 ^t pl. eau	2051
10.	9 ^e 1 30000 ^t pl. route chômage	3905
11.	9 ^e 1 39000 ^t pl. route école	2357
12.	7 ^e 1 56000 ^t pl. éclairage	3624
13.	7 ^e 4 185000 ^t pl. route abattoir	11971
14.	7 ^e 1 81000 ^t pl. achat terrains	5241
15.	6 ^e 1 75560 ^t pl. tract. voirie	4889
16.	6 ^e 1 49910 ^t pl. tract. divers	3230
17.	6 ^e 1 1235069 pl. halle bestiaux	79917
18.	6 ^e 1 217000 ^t pl. halle rotisserie	14041
19.	5 ^e 1 161000 ^t pl. achat mairie	10418

Total de la section extraordinaire 185239

Récapitulation :

Section ordinaire 453 761,00 Total
Section extraordinaire 185 239,00 } 639.000 00

Récapitulation générale :

Recettes	639.000 ^t
Dépenses	639.000 ^t

Droits de place

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'opposition de M. le Maire au sujet de la reconduction, pour l'année 1944 seulement, au tenant actuel Mr. le Charrue, du fromage des droits de place, passage et abattage à la ville, moyennant le prix annuel fixe et forfaitaire de 40000 francs, d'autant étant donné les circonstances du fait de la guerre et le marasme des marchés, d'accepter le renouvellement du traité de gré à gré avec le concessionnaire actuel.

Le prix pour 1944 seulement, étant porté à 40000 francs, Mr. le Charrue sera dispensé de partager avec la Commune des recettes qui seraient supérieures à 55000 francs.

Les tarifs en vigueur approuvés par M. le Trifet le 5 Décembre 1938 restant les mêmes.

Le Conseil Municipal demande à M. le Sous. Trifet d'approuver la présente délibération, attendu que Mr. le Charrue s'est toujours acquitté de ses engagements d'une façon très régulière et qu'il accepte la clause de résiliation prévue sur le traité en cas de cessation des hostilités.

M. le Maire donne lecture d'un bref de M. Castel signifiant en bois. Ce dernier demande à la commune de lui vendre l'immeuble qu'il possède à Mezères (en face le vieux moulin). Il est entendu que la commission des travaux composée de M. M. Marrecot, Dorbessan, Laderrière, Jonard, à laquelle se joindra un ouvrier Ingénieur de la Ville, se rendra sur les lieux pour étudier cette question. Au délabrement de l'immeuble, M. le Maire fait observer qu'il y a lieu d'être prudent et de ne pas engager la responsabilité de la Ville en consentant une location, sans avoir au préalable, pris toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer de la solidité de la construction.

M. le Maire propose aux Membres du Conseil de se réunir prochainement pour l'étude d'un nouveau contrat à passer avec M. Labat, régisseur du Service des eaux de la Ville.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Jeanne Barayre née Louvet en date du 21 Octobre 1943 par laquelle elle lui exprime le désir de retrocéder à la ville une concession à perpetuité n° 119, achetée en 1916, laquelle se trouve aujourd'hui pied de toute sépulture.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter, à date de ce jour, cette rétrocession moyennant remboursement par la commune de la somme de 304 francs, représentant les deux tiers du prix de la concession, l'autre tiers ayant été attribué au Bureau de Bienfaisance. Le crédit nécessaire au paiement sera pris sur le chapitre des "dépenses imprévues".

J'ai accepté en principe cette rétrocession sous réserve de votre ratification et de l'approbation de M. le Trifet.

Il reste entendu que les frais de timbre et d'enregistrement de l'acte de rétrocession seront à la charge de Mme Mme Barayre.

Le Conseil Municipal considérant que la commune a intérêt à accepter la rétrocession du terrain en question, attendu qu'elle est assuré de

Un et approuvé,
St Gaudens, le 14 Dec. 1943
Le 18 Trifet, signé: illisible

Demande Castel Manuel

Contrat Labat

Retrocession d'une concession

Il est approuvé,
St. Gaudens, le 26 May 1943
Le Docteur Drifit.

Obtention des poulriers

Il sera reçu, est d'avis que cette demande soit acceptée.

M. Beyret signale à l'assemblée qu'il avait constaté qu'un certain nombre de poulriers appartenant à la commune (station de pompage de Mazarès) ayant été abattus depuis déjà quelque temps, le Maire et ses Adjoints ignorent totalement le fait et n'ont donné aucun ordre pour faire ce travail.

En conséquence, une enquête sera faite par la commission des eaux sur les lieux, dès que possible, pour élucider cette affaire. Un rapport en sera communiqué à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Sapeurs-pompiers

La lecture des crédits proposés pour le service des pompiers, pour le budget primitif 1944, donne lieu à des critiques assez vives de la part de plusieurs conseillers tels au sujet de l'entretien du matériel que des dépenses faites pour l'équipement des sapeurs. Il est décidé que le Lieutenant des pompiers sera convoqué pour être entendu par la commission des finances sur ces diverses questions.

Lecture est donnée d'une lettre de Mr. Morez fossoyeur par laquelle il demande un relèvement des tarifs. Le Conseil Municipal estime que la demande est justifiée et que déjà depuis plusieurs mois les prix ont été relevés et portés à

00000 communes	Ancien tarif	60*	Nouveau tarif	80*
concessions à grille	70*		90*	
avec grille	70*		120*	

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son avis favorable à cette demande.

Le Conseil se réunit en comité secret pour examiner les demandes d'assistance suivantes : Gaillard Henriette, le Conseil a déjà eu connaissance de celle-ci dans sa séance du 25 Mai 1943 la décision prise à cette date est purement et simplement maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures trente minutes.

The page contains several handwritten signatures in black ink, likely belonging to the members of the Council, such as J. Salle, Roger de Larrey, Georges, Georges, Morez, Bérenger, Bérenger, and others.

Demandes d'assistance